

MARCHÉ PUBLIC 2022001

Acquisition d'une suite d'outils d'interaction en groupe, disponible sur le web, pour la mettre à disposition de l'ensemble des enseignants et étudiants du programme HESAM 2030.

Date et heure limites de réception des offres

07 octobre 2022 à 16h

Règlement de la consultation

SOMMAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 – Objet de la consultation	3
1.2 – Etendue de la consultation	3
1.3 - Décomposition de la consultation	4
1.4 - Conditions de participation des concurrents	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 – Durée du marché – délais d'exécution	4
2.2 – Délai de validité des offres	4
2.3 – Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFF	RES 8
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
Transmission électronique	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

Acquisition d'une suite d'outils d'interaction en groupe disponible sur le WEB, pour la mettre à disposition de l'ensemble des enseignants et étudiants du programme HESAM 2030.

Cette suite d'outils d'interaction doit permettre :

- aux enseignants de disposer d'un compte leur permettant de concevoir une variété d'activités à proposer en ligne pour animer le cours
- aux étudiants de participer aux activités via leurs smartphones et ordinateurs portables
- aux ingénieurs pédagogiques de suivre l'utilisation des comptes à des fins de conseil pédagogique.
- une intégration de ces fonctionnalités au sein de l'environnement des établissements (Moodle).

Date prévisionnelle de début d'exécution de la prestation : 01/01/2023

1.2 – Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Le présent marché pourra donner lieu à une négociation orale sur entretiens avec les candidats si les éléments du dossier le nécessitent.

En cas de négociations avec les candidats :

Le pouvoir adjudicateur procèdera à une négociation avec les deux candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses au regard des critères de jugement énoncés au règlement de consultation. Si le nombre total d'offres est inférieur ou égal à deux, la négociation sera engagée avec tous les candidats ayant présenté une offre appropriée (donc y compris avec tous les candidats ayant déposé une offre irrégulière ou inacceptable)

La (ou les) négociation(s) se déroulera(ront) sous forme orale dans les conditions suivantes : les candidats recevront de la part du représentant du pouvoir adjudicateur, par écrit (courrier électronique), une convocation à un entretien oral dans laquelle figureront les éléments suivants :

- Intitulé du marché ;
- Objet de la négociation ;
- Date, heure et lieu de l'entretien

L'entretien sera mené par la Déléguée Générale d'heSam Université ainsi qu'avec le responsable du pôle numérique.

Cette négociation, sans modifier les caractéristiques principales du marché, tels que l'objet du marché ou les critères de classement des offres, pourra porter sur tous les éléments de l'offre, en

particulier : prix, méthodes proposées, calendrier. Au cours de l'entretien, le candidat sera invité à présenter son entreprise, l'équipe en charge de la réalisation de la prestation et sa méthodologie de travail.

Tout au long de la procédure, le représentant du pouvoir adjudicateur assurera aux candidats une égalité de traitement, dans le respect des principes de transparence et de confidentialité des offres et du secret industriel et commercial entourant le savoir-faire des candidats.

Cette phase de négociation sera réalisée dans un délai d'un mois au plus tard après la date limite de remise des offres. A l'issue de la négociation, les candidats seront invités à formaliser leur nouvelle offre.

1.3 – Décomposition de la consultation

Le présent marché n'est pas alloti

<u>1.4 – Conditions de participation des concurrents</u>

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Durée du marché – délais d'exécution

Le marché est conclu pour un an renouvlable deux fois à compter du 01/01/2023.

2.2 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Article 3: Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site de la COMUE HESAM Université à la rubrique « Marché Public ».

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

✓ **Un DC1** (ou équivalent, uniquement si les entreprises forment un groupement pour répondre à l'offre.)

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

accompagné obligatoirement, des pièces justificatives suivantes :

- la déclaration sur l'honneur signée (annexe 2 à l'acte d'engagement ou rubrique F1 du formulaire DC1 le cas échéant).
 - ✓ Un DC2 ou équivalent

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf

accompagné obligatoirement, des pièces justificatives suivantes :

- les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société,
- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Le candidat produit, en annexe du DC2, les éléments suivants :

- 1. Une présentation de la structure, exposant les moyens humains (effectif total de la structure, personnel d'encadrement etc.), ainsi qu'une présentation des moyens techniques ou équipements ;
- 2. Une présentation des principales prestations similaires effectuées par les candidats sur les 3 derniers exercices. Ces références sont vérifiables et comprennent notamment le nom et les

coordonnées du donneur d'ordre, l'objet détaillé des prestations effectuées, les montants annuels des prestations ;

✓ Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité

Remarque:

- Toutes ces pièces sont dûment datées et signées. Elles peuvent être compilées dans un dossier annexé aux formulaires DC1 et DC2.
- Le candidat est informé que la production des éléments relatifs à la candidature s'applique à tous les membres du groupement pour les prestations qu'ils exécuteront.
- Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence prouveront par tout moyen qu'elles possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) correspondant aux indications portées sur l'acte d'engagement
 - √ l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) ou équivalent.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qui ne saurait être supérieur à dix jours, à compter de la demande.

Si le candidat ne répond pas dans les délais impartis ou ne donne aucune suite à la demande de heSam Université il se verra éliminé.

Les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques ou financières auront été jugées insuffisantes seront éliminées.

Pour les offres dématérialisées : si une candidature transmise par voie dématérialisée n'est pas admise, l'offre correspondante est éliminée des fichiers de la personne publique sans avoir été lue et le candidat en est informé.

- En cas de sous-traitance présentée au moment de l'offre, le candidat joint à son offre, pour chaque sous-traitant :
 - -une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
 - -les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
 - les attestations fiscales et sociales du sous-traitant
 - un RIB
 - -le formulaire DC4 rempli et signé, disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm ou une attestation équivalente sur papier libre.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe : à compléter, dater et signer
- Le mémoire technique décrivant :

les moyens en personnels et matériels (outillages et machines,...) en charge de la prestation en indiquant les qualifications, expériences et références.

une présentation de l'entreprise : nombre de personnels, les références dans le domaine public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le dossier sera transmis électroniquement contenant les pièces de la candidature et de l'offre à <u>Marche2022001@hesam.eu</u> ou dans les conditions de l'article 6 ci-dessous.

Le candidat retenu est tenu de fournir avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché, les documents ci-dessous :

- les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 du code du travail dont une déclaration sur l'honneur relative à la lutte contre le travail dissimulé ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Pièces à fournir par l'attributaire :

Le candidat retenu pourra produire un état annuel des certificats reçus (NOTI2) http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/NOTI/imprimes_noti/noti2.rtf

Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus, le candidat établi dans un Etat autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

heSam Université peut demander que les candidats joignent une traduction en français des documents précités, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat retenu aura 7 jours à compter de la demande faite par heSam Université pour produire ces documents

Si le candidat retenu ne peut produire les documents mentionnés ci-dessous dans le délai fixé, son offre est rejetée. heSam Université présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents ci-dessus et de ceux fournis au titre de la candidature, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Remarque:

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il a la faculté de joindre les documents cités ci-dessus avec son offre (dans ce cas, ils ne seront plus demandés en tant que pièce à produire avant l'attribution du marché sous réserve que leur durée de validité soit encore en cours).

En outre, il appartient au candidat de prendre en considération les éventuels délais liés au traitement de son dossier par les différentes administrations concernées.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Notation:

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement (total général) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Article 6 : conditions d'envoi ou de remise des plis

Transmission papier

Le candidat peut transmettre à l'adresse mentionnée ci-dessous son offre dans les délais impartis et être placée sous pli scellé avec la référence du marché.

Hesam Université 1^{er} étage gauche Offre marché 2022-01 15, rue Soufflot 75005 PARIS

Faire figurer sur l'enveloppe la mention : « NE PAS OUVRIR »

Le pli devra parvenir au plus tard :

07 octobre 2022 à 16 h00

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **pièces de la candidature** et les **pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres,

Pour les renseignements techniques à : Hesam Université Monsieur Emmanuel TEMAM 15, rue Soufflot 75005 PARIS Emmanuel.temam@hesam.eu